



# BPW réseau francophone 1

## Sommaire :

\*\*\*

Siège social :

32 av. de Metz – La Rochelle

Responsable de publication :

Colette Davaze

Secrétaire : Amélie Leclercq

comité de rédaction : bureau de  
BPW France

[www.bpw-europe.org/france](http://www.bpw-europe.org/france)

[bpwfrance@msn.com](mailto:bpwfrance@msn.com)

ISSN en cours

- **Actualités :** Colloque Femmes et Violences à Toulon
- **Droit des Femmes :** législation sur le divorce
- **Nouvelles des réseaux :** Colloques « Le Temps de vivre » et « création d'entreprises par les femmes »
- **Nouvelles de BPW International**

## BPW France représenté au Congrès Européen de Rome



Corinne Touret, Jean-Pierre Robichon, Christiane Robichon, Amélie Leclercq, Hélène Plano, Colette Davaze, des adhérentes de BPW Switzerland

BPW France y a organisé un atelier francophone où la notion de diversité culturelle au sein de BPW International a été mise en avant. Les instruments de communication créés au cours de l'année écoulée ont été présentés à des adhérentes de BPW Belgium, Switzerland et Germany,

## Actualités :

### Une lettre d'information à diffuser par internet

Nous ressentons toutes le besoin de disposer d'un moyen de diffusion d'information, soit entre nos clubs, soit auprès de femmes intéressées par le travail de BPW

Voici le n° 1 d'une lettre d'information d'un nouveau format. La diffusion en sera assurée par internet à toutes les adhérentes disposant d'une adresse internet.

La lettre d'information sera trimestrielle, mais nous prévoyons déjà des numéros spéciaux : congrès de Marseille, etc.

Il vous appartient d'en assurer la diffusion : imprimez un exemplaire pour chaque adhérente ne disposant pas de messagerie électronique, transmettez-la par internet à vos partenaires en région (CIDF, autres associations féminines), déposez un exemplaire à la bibliothèque municipale.

Vous y trouverez des informations sur le fonctionnement de BPW France et sur les activités des clubs de notre fédération. Nous espérons aussi que les clubs des pays francophones nous enverrons leurs informations et participeront activement au développement de

### *BPW réseau francophone*

Nous travaillons en réseau avec de nombreuses autres organisations féminines et nous en rendrons compte, selon la spécificité de BPW qui est

**la promotion des femmes  
par l'insertion économique.**

Envoyez vos articles et informations  
à

[Amelie.Leclercq@wanadoo.fr](mailto:Amelie.Leclercq@wanadoo.fr)

C'est à vous de faire de  
BPW réseau francophone  
un outil de communication active

## Femmes et Violences

BPW TOULON organise en partenariat avec *Mme LANNEAU*, déléguée au Droit des Femmes, Préfecture de TOULON, une manifestation qui se déroulera Salle de la Méditerranée à TOULON de 18h30 à 21h30, le 2 avril 2004.

Cette table ronde réunira : *Mme LANNEAU Maître ATTAL*, Avocate au Barreau de TOULON *Monsieur BUFFONI*, Vice Procureur *Mme COLIN*, Directrice de l'AVVIV, (association aide aux victimes violences infractions du Var) *Mme CHERBIT*, Sociologue SOS Femmes *Docteurs JANIN et RIVOLET* Médecins légistes *Mme ANDRIEU*, Juriste de Droit Public ainsi que diverses associations de défenses des femmes de notre région.

Sont invitées à cette manifestation, *Mme AMELINE*, ministre déléguée aux Droits des Femmes et *Mme LEVY*, Députée, Adjointe au Maire de TOULON.

Cette manifestation sera financée par les services "Droit des femmes" de la préfecture, prêt d'une salle par la Mairie de Toulon et du matériel audio par le Conseil Général.

## Nouvelles des réseaux :

BPW France est régulièrement représenté à des événements organisés par d'autres organisations de femmes

## Le Temps de vivre – ensemble, femmes et hommes, changeons le rapport au temps'

La gestion du temps – temps de travail, temps de vie, temps pour vivre, est au cœur des préoccupations actuelles et constitue un enjeu sociétal majeur. C'est un enjeu pour l'égalité professionnelle entre homme et femmes, dans la mesure où la différenciation de leurs rôles sociaux conduit trop souvent à un partage inégal des responsabilités familiales et professionnelles, sans que le système social (entreprises, services publics, partenaires sociaux) en ait tenu compte.

Le colloque avait pour but d'envisager une autre organisation des contraintes personnelles afin de trouver du temps pour vivre.

L'évolution des technologies apporte des pistes nouvelles pour répondre aux aspirations à un autre équilibre du temps. Réussir sa vie, c'est pouvoir maîtriser les différents temps qui la composent. Quel est le rapport au temps dans nos espaces urbains, quels nouveaux usages se mettent en place ? Quelles évolutions sont engagées en France et comment se comparent-elles aux démarches engagées dans d'autres pays européens ? Comment passer de réactions et aspirations

individuelles à un cadre législatif commun ?

Il serait faux de considérer que nous vivons dans une civilisation des loisirs : les chiffres habituellement disponibles incluent les temps de chômage dans le calcul du temps de loisir. C'est pourquoi jusqu'en 1999, il y a en fait eu une augmentation du temps de travail, pour les personnes en activité. Depuis, le temps de travail réel a diminué de 1 heure 30, mais la semaine standard de travail ne concerne que 32% des actifs. De plus le temps de travail est de plus en plus intense. Ces études sont faites dans le cadre de la Fondation européenne du travail.

Actuellement, le rapport au temps sépare les personnes qui donnent la priorité à leur famille de celles qui donnent la priorité à leur profession. Notre société met en avant les personnes centrées sur le travail au désavantage des personnes centrées sur les rapports familiaux.

Il faudrait pouvoir mélanger les temps, en rapprochant les crèches des entreprises. Les technologies actuelles invitent la vie professionnelle dans les temps consacrés à la famille. Il est donc temps de faire entrer la parentalité dans l'entreprise.

Ce colloque était organisé le 7 novembre 2003 par plusieurs associations dont des associations partenaires de BPW France comme le CILAF et la CLEF. *Mme Marcelle Devaux* faisait partie des organisatrices. *Colette Davaze* a représenté BPW FRANCE

\*\*\*

Initiatives Plurielles  
La création d'entreprise par les femmes en Europe

7 novembre 2003 à Lille

Ce colloque organisé par la société de consultants Extra-Muros était européen grâce à la présence de deux intervenantes belges et a de ce fait bénéficié d'un financement partiel par le Fonds Social Européen (FSE) obtenu par le Droit des Femmes de la région.

Les tables rondes du matin portaient sur les outils et moyens de la création d'entreprises par les femmes. Ces outils sont nécessaires pour surmonter les obstacles culturels qui empêchent les femmes de se lancer dans la création d'entreprises : du manque de confiance en soi à la difficulté de trouver un financement par les banques traditionnelles lorsque que le demandeur est une femme.

Un foisonnement d'associations et d'organismes divers complique le parcours de la créatrice d'entreprise. Il faut trouver des appuis pour connaître ses droits et s'adresser aux organismes compétents. Ces derniers savent d'ailleurs uniquement financer des projets de création de micro-entreprises. À aucun moment n'ont été explicités les moyens disponibles pour créer ou racheter une PME.

Si le projet de création d'entreprises est porté par une femme salariée depuis plusieurs années et gagnant relativement bien sa vie, les aides de l'Etat ne sont pas accessibles. Le public concerné par les subventions de tous ordres semble être les femmes de moins de 25 ans ou de plus de 50 ans, si possible Rmiste, voire illetrées.

Les tables rondes de l'après-midi ont rassemblé des créatrices d'entreprises du Nord Pas de Calais autour des thèmes « restauration multiculturelle » « métiers du bien-être » et « création textile ».

Ces femmes ont explicité leur volonté de créer une entreprise et les obstacles et aides rencontrés. Leur parcours était intéressant, mais il est regrettable qu'aucune créatrice d'entreprise dans des

métiers moins traditionnellement féminins n'y ait participé.

Toutes ces difficultés et découvertes ont été synthétisées par *Nora Barsali* de BPW Paris dans son livre « *le kit de survie de la création d'entreprise* » ( [guide-creation@nora-communication.fr](mailto:guide-creation@nora-communication.fr) )

*Bernice Dubois* de l'association lilloise de femmes chefs d'entreprise a fait une intervention remarquable sur le besoin de mise en place d'un réseau de soutien par chaque créatrice d'entreprise afin de partager au quotidien les questions rencontrées dès la réalisation du projet. Selon elle la participation à une association de femmes professionnelles est un temps de formation.

Les intervenantes belges ont présenté le concept d'« entrepreneurs volants » capables de remplacer temporairement une responsable d'entreprise lorsque celle-ci est malade, enceinte, veut suivre un parcours de formation ou lors d'un décès.

En effet, beaucoup de micro-entreprises s'arrêtent lorsque le ou la responsable doit consacrer quelques semaines ou mois à des questions personnelles ou lorsque il/elle meurt alors qu'il serait possible de trouver un repreneur si

la période de transition était gérée. Cependant la législation belge n'accepte pas encore ce type d'emploi.

BPW France été représenté par [Amélie Leclercq](#), BPW Béthune et [Anne Bastin](#), adhérente individuelle.

\*\*\*

## Droits des femmes : législation

Réforme du divorce : cette fois sera la bonne

Service juridique CIDF La Rochelle

La tant attendue réforme du divorce devrait être discutée à l'Assemblée Nationale à la rentrée. Le groupe de travail a présenté un avant-projet qui apporte d'importantes modifications au droit actuel.

Nous ne reviendrons pas sur la proposition de loi Collombet qui envisageait la suppression du divorce pour faute. Le nouveau projet abandonne définitivement cette idée pour retenir dorénavant quatre cas de divorce :

- le divorce par consentement mutuel
- le divorce sur demande acceptée
- le divorce pour faute
- la nouveauté : le divorce pour altération définitive du lien conjugal

– *Le divorce par consentement mutuel*

Il en sera désormais possible que sur requête conjointe. La procédure actuelle serait simplifiée et plus courte : une seule comparution devant le juge au lieu de deux aujourd'hui.

Si aujourd'hui cette procédure est la seule qui permette à deux époux d'avoir un avocat commun, il n'en ira pas forcément de même dans la nouvelle loi

– *Le divorce sur demande acceptée*

Cette proposition existe déjà, elle est l'une des formes du consentement mutuel. Elle deviendrait aujourd'hui une procédure à parte entière, modifiée : plus d'échange préalable de mémoires (c'est-à-dire plus de modification), l'acceptation sera irréversible

– *Le divorce pour faute*

Il est donc maintenu mais sera probablement réservé aux situations les plus graves, par exemple de violences conjugales. Et surtout, les torts exclusifs n'entraîneront plus la privation de la prestation compensatoire.

– *Le divorce pour altération définitive du lien conjugal*

C'est en fait un divorce par la volonté unilatérale de l'un des

époux. Clairement, cela signifie que l'on pourra désormais divorcer même si l'autre époux y est opposé, et sans pour autant alléguer une hypothétique faute.

En contrepartie de cette «liberté» de divorcer, la procédure sera plus longue que les autres : au minimum dix-huit mois entre l'ordonnance de non-conciliation et le jugement de divorce.

A tout moment, après l'ordonnance de non-conciliation et quel que soit le type de procédure engagée, les époux pourront opter pour une convention définitive, c'est-à-dire un contrat passé entre eux. Une manière de pacifier le divorce. Le Sénat a adopté le projet de loi en première lecture le 8 janvier 2004.

\*\*\*

## Nouvelles internationales :

### Le Comité International de jumelage

Le comité se compose de :

Sylvia Perry Quarry End, 15 Stanbridge Road, Bristol BS16 6AW tel : 0117 9571446 courriel [S\\_G\\_PERRY@compuserve.com](mailto:S_G_PERRY@compuserve.com)

Megan Smith 43 Breeze Street, Umina Beach 2257 Australie. Tel/fax : + 61 243 416 790 [smitkim@bigpond.net.au](mailto:smitkim@bigpond.net.au) pour l'Australie

Amélie Leclercq 243 rue Edouard Vaillant 59450 Sin le Noble Tél : + 33 (0) 3 27 97 21 66 [Amelie.Leclercq@wanadoo.fr](mailto:Amelie.Leclercq@wanadoo.fr)

Si d'autres adhérentes veulent participer au comité, elles peuvent transmettre leur candidature.

Voici certaines des demandes de partenariat :

- **BPW Hobart**, Tasmanie, Australie recherche un club partenaire en Afrique
- **BPW Sri Lanka** aimerait se jumeler avec un club allemand
- **BPW Hawera**, Nouvelle Zélande recherche un club anglophone
- **BPW Taupo**, Nouvelle Zélande aimerait être contacté par un club au Canada ou en Italie

Le rapport et le plan d'action du comité ont été acceptés par le Président et le bureau international et devraient être prochainement publiés sur le site internet de BPW International.

Un des objectifs principaux du comité de jumelage est indiqué dans ce plan : « **Développer un projet éducatif avec BPW Ramallah pour promouvoir à plusieurs l'éducation dans des écoles de l'ONU des filles réfugiées** »

Ceci est une tâche importante, décrite sur le site internet et le club de Ramallah nouvellement formé s'y investit passionnément.

Lorsque j'ai parlé d'un jumelage au Royaume-Uni, la réponse des clubs et des adhérentes a été enthousiaste. De ce fait, un projet pilote va démarrer.

Nous espérons trouver assez d'argent pour financer les études de 21 filles et nous espérons que cela ira en augmentant car le potentiel est immense : il y a environ 5000 filles réfugiées dans les cinq camps concernés par le projet. L'échéance est fin juin 2004 pour l'annonce du choix des filles et le soutien financier débutera en septembre 2004. Pendant que le projet est finalisé, les fonds réunis sont rassemblés sur un compte spécial par BPW International.

Puisqu'il s'agit d'un projet de jumelage entre **BPW Ramallah** et **BPW UK**, la Présidente de Ramallah, *Rasha Bargouti* a écrit un texte sur sa vision de la vie à Ramallah, décrivant les conditions de la vie quotidienne au milieu du conflit. Ce texte est trop long pour être diffusé ici, mais il est disponible sur demande par courriel [S\\_G\\_PERRY@compuserve.com](mailto:S_G_PERRY@compuserve.com)

Ainsi nous espérons aider les femmes de l'avenir. Ces filles grandissent dans des circonstances tellement difficiles que nous espérons que d'autres partenaires de jumelage se déclareront dans

d'autres pays – l'aide nécessaire est de US\$ 69 par fille)

*Sylvia Perry*

Extrait de la lettre d'information jumelage

\*\*\*

### Congrès international de Lucerne, Juin 2005

Un des buts de notre Congrès jubilaire est d'augmenter le nombre de participantes en réduisant les coûts d'inscription. Nous aimerions atteindre ce but par les mesures suivantes :

- le congrès sera réduit en durée. Il débutera le **vendredi 17 juin** (Cérémonie d'ouverture) et se terminera le **lundi 20 juin 2005** (soirée d'adieu). Autant que possible, toutes les tâches d'organisation seront assurées par des spécialistes BPW, travaillant en tant que bénévoles.
- Nous avons déjà trouvé un mécène important (US\$ 100 000) Les négociations avec d'autres mécènes potentiels sont en cours. Les membres de BPW Switzerland cherchent à rassembler un nombre important de petites participations financières par le biais d'un programme « Patrons ». Si vous ou votre entreprise êtes intéressés, si vous avez des contacts avec des

entreprises pouvant participer, veuillez transmettre toutes ces informations par courriel au bureau de la présidente : [president@bpw-international.org](mailto:president@bpw-international.org).  
Merci beaucoup de votre aide !

- Les adhérentes qui désirent participer au congrès en tant que session de formation recevront un programme intéressant de d'ateliers de haut niveau.
- Les clubs suisses BPW offrent un service spécifique à toutes les fédérations par le biais de 'partenariats pour le Congrès'. Chaque pays doit avoir la possibilité de contacté un club suisse directement et obtenir ainsi des informations sur la logistique à mettre en place. Des négociations avec des compagnies aériennes sont en cours et BPW bénéficiera de prix spéciaux sur certains vols.

*Antoinette Rüegg*

traduction de la lettre BPW International

\*\*\*

Anne Knowles est appointée à l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

*Anne Knowles*, Trustee de BPW International et Past-Présidente de BPW New Zealand, a été appointée à l'Organisation Internationale du

Travail comme *Spécialiste des activités des employeurs*.

Ms Knowles aura la responsabilité de la promotion et du développement d'organisations syndicales d'employeurs en Chine, Japon, Corée, Malaisie, Thailand, Mongolie, Vietnam, Cambodge et Laos. Elle a une grande expérience en tant que représentante légale d'entreprises en Nouvelle Zélande. Ms Knowles est actuellement Directrice exécutive de Business New Zealand. Elle était auparavant Responsable de la fédération NZ des Employeurs, avocate de la filière viande et avait son propre cabinet. Elle débute ses activités à l'OIT en février 2004 et nous la félicitons de cette nomination.

\*\*\*

Les Young BPW mettent en place l'e-learning.

Les adhérentes BPW intéressées par le thème de l'e-commerce peuvent bénéficier d'une formation par e-learning disponible sur le site des [Young BPW d'Asie-Pacifique](http://www.Youngbpw-asiapacific.org) <http://www.Youngbpw-asiapacific.org>

Cette formation fait partie d'un réseau appelé *Women Electronic Network Training* (WENT) et établi en Corée.

Ce réseau est financé par UN ESCAP et permet de former des femmes dans près de vingt pays. Pour plus d'informations, contactez [Rooma Para](mailto:RoomaPara), Responsable Young BPW Asie-Pacifique, BPW Pakistan. Elle a participé aux réunions WENT 2003. [roomap@yahoo.com](mailto:roomap@yahoo.com)

### Réseau d'affaires international

BPW International, afin de créer un véritable réseau d'affaires au sein même de notre association ainsi qu'à l'extérieur, met à disposition de ses adhérentes un nouvel outil destiné à promouvoir les entreprises, sociétés et activités de nos adhérentes. Ce nouvel outil est accessible à l'adresse suivante : <http://www.bpw-business.org>

### Agenda :

Journée mondiale des femmes : 8 mars Avez vous contacté votre municipalité, conseil général, CIDF ? : Transmettez au bureau national et autres clubs vos projets.

Séminaire des nouvelles élues : 15 et 16 mai 2004 à Paris : Gagner en efficacité dans le fonctionnement des bureaux des clubs en assurant un bon renouvellement, en rassurant les nouvelles élues.

Pour ce premier séminaire, le thème choisi est une réflexion globale sur le fonctionnement d'un bureau. De ce fait, exceptionnellement, toutes les adhérentes faisant partie d'un bureau sont invitées à participer. Les séminaires des années suivantes concerneront ensuite seulement les élues de l'année.

Colloque de Marseille :

Les adhérentes désirant disposer d'un stand pour présenter leur entreprise ou leurs produits doivent prendre contact dans les meilleurs délais avec le bureau national.

[bpwfrance@msn.com](mailto:bpwfrance@msn.com)

Femmes et violences à Toulon le 2 avril 2004 de 18h30 à 21h30. (voir article)